

Contact Mme PARENT
03.61.25.82.48
c.parent@irms.fr

Titre à Finalité Professionnelle Responsable d'Entreprise de Sécurité (TFP R.E.S) RNCP 38113 Niveau 5 France Compétences

CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA FORMATION

Le Responsable d'entreprise de sécurité et protection des personnes est à la fois le gestionnaire administratif de la structure juridique, l'interlocuteur direct entre le donneur d'ordre et les agents de sécurité employés au sein de l'entreprise de Sécurité. Il est le responsable de l'organisation et de la mise en place du dispositif de sécurisation du site à protéger.

La certification professionnelle répond à la nouvelle loi de sécurité globale qui prévoit que les Dirigeants, Gérants mais également les Associés d'entreprise, Directeur d'agence et Chefs de services internes de sécurité soient titulaires d'une certification reconnue par le CNAPS

Une fois le diplôme obtenu et validé, il faut faire une demande d'autorisation d'exercer des activités privées de sécurité auprès du CNAPS.

CONDITIONS D'ACCES

PRÉ-REQUIS

- Justifier d'un titre de niveau 4 ou équivalent
- Être de nationalité française ou être ressortissant d'un pays de l'Union Européenne (ou d'un Etat faisant partie de l'accord sur l'Espace Economique Européen).
Les ressortissants de pays ne figurant pas dans cette liste ne peuvent être dirigeants, gérants ou actionnaires
- Remplir les conditions de moralité requises pour l'accès à la profession conformément à la loi du 12 juillet 1983.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine correctionnelle ou à une peine criminelle inscrite au bulletin n°3 du casier judiciaire ou, pour les ressortissants étrangers, dans un document équivalent, pour des motifs incompatibles avec l'exercice des fonctions.
- Ne pas avoir commis d'actes éventuellement mentionnés dans les traitements de données personnelles gérées par les autorités de police et de gendarmerie.
- Ne pas être failli non réhabilité, ou déclaré en état de faillite ou de règlement judiciaire.
- Maîtriser la langue française. niveau B1

PUBLIC VISE

Toute personne souhaitant se former afin de respecter la loi de sécurité globale (Demandeur d'emploi, Professionnels de la Sécurité, Gérant d'entreprise de sécurité, Responsable d'exploitation, Associés d'entreprise de sécurité, Directeur d'agence et Chefs de services internes...)

CONTENU

1^{ère} partie : Droit du travail

- Les règles de recrutement et de rupture du contrat de travail. Connaître les conditions de conclusion du contrat de travail.
- Les infractions en matière du droit du travail.
- La réglementation des conditions de travail.
- Les règles de représentation du personnel.
- La réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.
- Les acteurs institutionnels.
- La réglementation applicable aux rapports collectifs du travail et la responsabilité du chef d'entreprise. Rupture du contrat et accident du travail notamment.

2^{ème} partie : Environnement juridique de la sécurité privée

- Le Code de la Sécurité Intérieure et ses décrets d'application.
- Les dispositions utiles du Code Pénal.
- La législation relative aux garanties liées au respect des libertés publiques
- Les aspects législatifs et juridiques intéressant la sécurité privée.
- La réglementation relative aux armes.
- La déontologie professionnelle.
- L'environnement institutionnel.

3^{ème} partie : Positionnement de la sécurité privée dans l'architecture globale de sécurité

- Le rôle des forces de sécurité publique d'État.
- Le rôle de la police municipale.
- Les phénomènes criminels.
- L'organisation du secteur de la sécurité privée.
- La répartition et les spécificités par branche.
- Les informations relatives aux métiers de la sécurité incendie.
- La distinction entre les formations universitaires et professionnelles en matière de sécurité.
- L'évolution et perspective de la sécurité privée.
- L'environnement européen et international.

4^{ème} partie : Equipements et techniques en matière de sécurité privée

- Les consignes et procédures d'exploitation et les mains courantes.
- Les équipements de communication interne fixes, mobiles et embarqués.
- Les équipements de protection individuelle.
- Les rondes de surveillance et les systèmes de contrôle de rondes.
- Les équipements de protection mécanique.
- Les équipements de protection électronique et systèmes d'alarmes.
- Les systèmes de contrôle d'accès.
- Les systèmes de vidéosurveillance et de télésurveillance et l'intervention sur alarme.
- Les équipements de sécurité incendie.
- L'évacuation.

5^{ème} partie : Management de l'entreprise et des moyens (60 heures)

- Les processus de création d'une entreprise en général et d'une entreprise de sécurité en particulier.
- Les moyens à mettre en œuvre pour mener à bien le projet.
- Analyser les risques.
- La stratégie commerciale et marketing.
- Les approches juridiques.
- Les approches financières.
- Les concepts et le seuil de rentabilité.
- Gérer, anticiper et connaître les aides et prévoyance.
- Gérer la communication interne et externe et la communication de crise.

6^{ème} partie : Capacité à répondre à un appel d'offres

- Les donneurs d'ordre publics, droit des contrats administratifs.
- Les donneurs d'ordre privés, droit des contrats privés.
- La recherche d'appel d'offres.
- La maîtrise et analyse un appel d'offres.
- La réception et la réponse à un appel d'offres.
- La maîtrise et la gestion de la relation clientèle.
- La rupture de contrat.
- L'anticipation et la connaissance des aides et prévoyances.
- La communication interne et externe et la communication de crise

7^{ème} partie : Armement

- Maîtriser la réglementation relative à l'acquisition, la détention, l'importation, le transport et la conservation des armes.

MODALITE D'EVALUATION

Epreuve Pratique :

UV1 Oral de Présentation d'Audit de Sécurité le candidat doit obtenir un minimum de 12/20

UV2 Travaux Pratiques le candidat doit obtenir un minimum de 12/20

Epreuves Théorique :

UV3 QCM Gestion Commerciale (Contrôle continue) le candidat doit obtenir un minimum de 12/20

UV4 QROC Gestion Comptabilité le candidat doit obtenir un minimum de 12/20

Les test (U.V) seront à effectuer en présence d'un comité de jury d'examen composé essentiellement de Professionnels du métier, extérieur au centre de formation.

Un échec à une Unité de Valeur entraîne automatique un échec à l'examen final

PRIX – DURÉE - EFFECTIF

🕒 252 heures

€ Tarif nous consulter

4 à 12 personnes